

[Home](#) > [Philosophie de l'Islam \(Livre 2\)](#) > [Un Système Social Juste](#) > Les éléments essentiels à l'établissement d'un système social juste

Un Système Social Juste

Nous savons que seul un corps sain et équilibré peut continuer à croître convenablement. Toute sorte de défaut dans les membres ou dans l'un des systèmes du corps provoquera perturbation et faiblesse. Si la température du corps dépasse le niveau normal, il y aura fièvre et des crises générales. Si la température descend au-dessous de la normale, une faiblesse et d'autres sortes de déséquilibres s'ensuivront. Une croissance ou une décroissance excessives de la pression sanguine, du nombre des globules rouges et blancs, de la quantité des vitamines nécessaires au corps, tout cela cause une sorte de déséquilibre ou un certain malaise. On doit combattre énergiquement ces malaises (et déséquilibres) afin de ramener l'équilibre global; faute de quoi on doit s'attendre au déclin et à la mort. Comme nous l'avons déjà vu, cette sorte d'équilibre est nécessaire dans les domaines physique et spirituel aussi. Trop ou trop peu de satisfaction des désirs de l'homme est nuisible à son humanité.

La société

Le lien mutuel solide entre les membres d'un groupe d'individus fait naître une sorte d'entité sociale appelé société. En tout cas, ses membres y maintiennent leur caractère individuel et l'indépendance de leur volonté.

Tout comme l'existence physiologique et humaine d'un individu, l'entité de la société est gouvernée, elle aussi, par certaines lois qui, bien entendu, lui appartiennent exclusivement. La survie de la société dépend de l'existence d'un équilibre social en conformité avec ces lois.

S'il y a une justice totale dans la société, les conditions seront favorables à sa croissance et à son développement, et généralement parlant, le mouvement évolutif de la société sera conforme à l'évolution de l'ensemble du monde. D'autre part, toute sorte d'injustice sera cause de perturbation, de régression et de décadence de la société.

C'est l'un des principaux buts de l'Islam que d'établir la justice et de faire prévaloir un équilibre total dans la société islamique.

Le Saint Coran dit:

«Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves claires, et Nous avons fait descendre avec eux le Livre et la Balance pour montrer ce qui est juste et ce qui est erroné, afin que les gens puissent se conduire avec équité». (Sourate al-Hadîd, 57: 25)

Pour connaître les facteurs de l'équilibre de la société, les critères suivants doivent être pris en considération.

L'égalité des hommes

Nous savons que, pour établir l'équilibre, il est nécessaire que chaque chose soit à sa place. Etant donné que tous les hommes sont, à la base, égaux, l'Islam n'admet pas qu'un individu ait une position spéciale. Tous les hommes sont nés d'un même ancêtre et ont une nature commune. La différence des droits sur la base de la race, de la classe, du lien tribal, etc... qui existe dans certaines nations, est totalement rejetée en Islam. L'Islam a exposé clairement son point de vue sur ce sujet à un moment où les groupements sociaux, la discrimination dans la position, la différence dans les droits, étaient considérés comme naturels et logiques dans les plus grands pays civilisés et éminents de l'époque. L'Islam ne croit pas qu'un groupe en particulier, ou une classe particulière, soit né pour être asservi, et un autre pour régner. Aucun groupe n'est né impur, ni aucun groupe n'est né pour les tâches de direction ou d'administration. Aucun groupe n'est né pour avoir un statut de bête alors que d'autres jouissent de la dignité humaine, comme cela prévalait dans la position religieuse, légale et sociale sous les systèmes révolus d'autrefois.

L'Islam proclame officiellement que:

- Tous les hommes sont égaux comme les dents d'un peigne.
- Vous êtes les descendants d'Adam, et Adam a été créé d'argile.
- *«Cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc». (Sourate al-Anbiyâ', 21: 92)*

La justice légale

Avec cette conception de cosmologie divine que l'Islam a de l'homme, il est naturellement nécessaire qu'il existe entre les individus une sorte d'unité, d'harmonie et d'égalité en matière de droits fondamentaux légaux. Lorsqu'on ne reconnaît aucun statut particulier à aucun individu ni à aucun groupe déterminé, personne ne peut prétendre qu'une haute position, ou un travail supérieur, serait son privilège exclusif, et personne ne peut considérer les autres comme étant destinés à lui obéir et à s'occuper uniquement de bas travaux. Evidemment aucun groupe n'a de droits spéciaux ni de privilèges déterminés et aucun groupe n'a moins de droits ni moins de privilèges.

Sur la base de cette conception, la justice n'est pas synonyme de sujétion ou de privation pour la grande majorité, ni de jouissance par une classe particulière de tous les comforts de la vie et du droit d'exploiter les autres à son propre avantage. Personne ne jouit d'un statut spécial, et tout le monde a la possibilité de développer ses talents et de faire la preuve de ses capacités.

L'élimination de la discrimination injuste dans la conception islamique

Si nous regardons l'homme sous un angle purement matériel, il est fort probable que nous parvenions à une conclusion intellectuellement et idéologiquement insoutenable. Si, par exemple, nous considérons l'homme seulement comme un être vivant ayant diverges capacités de croissance et de reproduction, et certaines caractéristiques physiologiques et biologiques aboutissant à un système nerveux développé ou à un cerveau, nous remarquons qu'il y a une grande différence entre les individus, sur les plans de leur activité physique, de la couleur de leur peau, la force leurs muscles, la forme de leurs membres, leur taille, leur poids et leur capacité à effectuer différents travaux physiques. Si nous définissons l'homme comme un être producteur d'outils, nous constaterons que tous les hommes ne sont pas semblables dans leur capacité à produire des outils ni dans leur habileté manuelle. De même, si vous jugez un homme et sa valeur humaine à sa force de production, vous remarquerez que sur ce plan aussi, il y a une grande différence d'un individu à l'autre. Sur cette base, on pourrait considérer que c'est la nature humaine qui veut qu'il y ait une différence dans la position et les droits légaux des différents individus. Or, ce genre de philosophie nous conduit à l'ancien système de groupement et dépeint la discrimination dans des couleurs naturelles et rationnelles.

Mais du point de vue divin de l'Islam, l'humanité de l'homme ne réside ni dans ses veines, sa peau ou ses os, ni dans le développement de ses muscles, sa force de travail ou son habileté artisanale. Elle réside dans le fait que l'homme est un être conscient ayant une volonté indépendante et le pouvoir de choisir. Sur cette base, tous les hommes sont des êtres humains possédant des valeurs humaines. Même du point de vue matériel, ce qui importe, c'est que tous les hommes sont créés d'argile, ce qui constitue leur trait commun. Leur nature est la même. Selon ce point de vue, la question d'une quelconque discrimination humaine et naturelle ne se pose pas.

La justice économique

Comme nous l'avons déjà appris, à la base, l'adoration est réservée exclusivement à Allah. Toutes les sources naturelles exploitables par l'homme sont en principe la propriété d'Allah. Tous les hommes ont été créés par Lui, et ils vivent de Ses dons. Selon cette conception du cosmos, la richesse naturelle n'est la propriété privée de personne. Aucun groupe ni aucune classe ne peut en revendiquer la propriété, ni empêcher les autres de les utiliser, ni réduire ceux-ci à un statut de serf. Toutes les ressources naturelles appartiennent à Allah. Elles sont au service de tout le monde. La justice signifie,

comme le dit le Coran, que:

«Où qu'il se trouve, l'homme trouve ses moyens d'existence»,

Ou comme le dit l'Imam Ali (P) que: «Quiconque a une étincelle de vie, a le droit d'obtenir ses moyens de subsistance».

La justice sociale en matière financière signifie que nous tous, oui, tous, devons pouvoir obtenir les choses nécessaires à la vie.

La liberté de la pensée et l'acquisition de la connaissance

Nous savons que l'homme est un être apte à l'évolution et au progrès. C'est pourquoi la position d'un individu dans la société est représentée par l'opportunité qui lui ouvre la voie vers l'évolution et le développement et qui, mieux, le protège et le guide sur cette voie, afin qu'il obtienne ses droits naturels et humains.

Par exemple, l'homme a le pouvoir de penser et de choisir. C'est pourquoi, une société est celle qui lui offre la possibilité d'exercer sa libre volonté, qui lui donne la liberté de pensée, et qui ne lui impose la volonté et le désir d'aucune classe particulière. La suppression de la liberté de pensée, de quelque façon que ce soit, entrave l'évolution et prive l'homme de son droit inné et accordé par Allah.

Une société juste accorde à l'homme le droit de faire un choix libre et conscient. On ne peut attendre de l'homme qu'il fasse son choix avec les yeux et les oreilles fermés, ni sous la contrainte et la pression, ni contre la voix de sa conscience. La suppression du droit de choisir est une déviation du cours humain normal. Elle provoque un déséquilibre dans la société.

En tout cela, eu égard à ces questions, il est socialement nécessaire qu'une guidance et des occasions constructives soient offertes à l'homme afin qu'il puisse penser correctement et faire un choix juste. Mais en fournissant cette guidance, il y aura un danger caché qui doit être soigneusement évité.

En effet, la guidance doit être sérieuse et désintéressée. Elle doit être fournie pour servir l'homme et faire fleurir ses capacités latentes, et non avec l'intention de l'exploiter et de gâter son humanité.

L'homme a aussi la capacité d'apprendre et d'atteindre la connaissance. L'accès à la connaissance est son droit inné. Une société juste est celle qui offre à chacun la possibilité d'avoir un certain degré d'instruction, de faire de hautes études et d'acquérir des compétences techniques et artistiques.

Le profit est le résultat du travail et d'une activité complète

Tout individu a le droit de profiter des ressources naturelles. Mais cela ne peut se faire qu'en effectuant soi-même un travail. C'est pourquoi, il est nécessaire que l'occasion de travailler et de faire quelques

efforts utiles soit offerte à chacun, et que chacun soit orienté et entraîné de sorte qu'il puisse utiliser pleinement ses capacités intellectuelles, mentales et pratiques, s'engager dans une activité constructive, et profiter des dons naturels par ses propres efforts.

La privation est le résultat de l'usurpation

Il ne faut pas oublier que l'homme est un être social, et qu'un individu doit vivre avec les autres dans la société. Il est du droit de tous les individus – et non d'un seul individu – d'avoir la possibilité de croissance et de développement. C'est pourquoi l'éducation d'un individu ne doit pas intervenir au prix de la privation des autres de l'éducation, et que l'emploi d'un individu ne doit pas être au prix du chômage des autres. D'une façon similaire, la jouissance par quelqu'un de comforts de la vie ne doit pas être une cause de privation pour les autres.

Il est à noter que selon l'opinion que professe l'Islam, ce n'est pas parce que quelques individus acquièrent leurs droits que les autres sont privés des leurs. C'est, en fait, à cause de la transgression et de l'excès de quelques individus que les autres sont privés de leurs droits.

L'Imam Ali (P) a dit:

«Je n'ai jamais vu de l'argent thésaurisé sans qu'il y ait à côté des droits oubliés».

Il a dit aussi:

«Personne ne peut avoir faim sans qu'il y ait un homme riche qui ait trop mangé».

Il ne peut y avoir de privation si chacun se contente de son dû.

La loi de la justice et le mécanisme juste de sa mise en vigueur

Dans une société juste, il est nécessaire qu'il existe des lois pour déterminer les droits des individus, et un appareil chargé de mettre en vigueur et de défendre ces lois. Mais, là encore, il y a une possibilité de dérapage qu'il faut éviter.

Ici quelques questions se posent:

Quelle doit être la nature des lois, et qui doit les promulguer? Quel doit être le but de ces lois, et quels intérêts devraient-elle sauvegarder?

Evidemment, les lois ne doivent pas négliger les principes que nous avons mentionnés plus haut. Elles doivent servir le véritable intérêt de tous les individus, et créer une atmosphère favorable à la prospérité et au développement matériel et spirituel de tous. Les lois doivent être conformes à la nature humaine innée, et viser à forger un homme équilibré. L'Islam présente de telles lois.

Il n'y a presque pas de société qui ne parle des droits et de la loi, ni d'appareil exécutif qui ne se considère comme le protecteur des droits et des intérêts de la société. Mais la vraie situation n'est pas si simple.

Une analyse sociale minutieuse devrait permettre de savoir si ceux qui sont chargés de faire respecter les lois le font vraiment partout, ou s'ils appliquent leurs propres désirs et, au lieu de protéger la vérité, se soucient seulement de sauvegarder leurs propres intérêts.

La compétence doit être le critère de l'acquisition des positions sociales

Dans le domaine de l'administration aussi, la justice signifie que chaque chose doit être à sa propre place. Ainsi, l'aptitude et la compétence doivent être les seuls critères d'acquisition de positions sociales.

Naturellement, la compétence est déterminée sur la base des règles et des standards que chaque système institue lui-même.

Nous discuterons des standards islamiques concernant ce sujet plus loin. En tout cas, toutes les formes d'égoïsme, d'appétit du pouvoir, de fraude et de subjugation sont contraires à l'idée de la justice sociale.

Une société juste exige aussi une judicature consciencieuse, honnête, impartiale et résolue, capable de protéger vraiment les droits des gens, et de prévenir toute forme de transgression et de corruption.

Le sens de la responsabilité

Le sens de la responsabilité est l'un des facteurs les plus importants qui garantissent le maintien et l'application de la justice. Pour cela, chacun doit connaître ses droits et ses obligations, et veiller à ce que tous s'acquittent de leurs devoirs. Critiquer d'une façon constructive, et exhorter les gens à faire le bien et à s'abstenir du mal, à chaque niveau mais dans les limites convenables, sont nécessaires à cet égard.

La fraternité islamique

Il existe dans la société islamique un lien spirituel et une relation d'amour et d'affection mutuels qui unissent tous ses membres. L'Islam a mis fortement l'accent sur la fraternité islamique, laquelle est l'un des facteurs les plus importants du maintien de son système juste. Cette infrastructure spirituelle et ce lien sentimental de foi jouent un rôle fondamental dans le sauvegarde des droits des individus et la protection de leurs intérêts sociaux collectifs.

La formation du caractère et la lutte contre la corruption

En dernier lieu, l'accent que l'Islam met sur la formation du caractère, l'effort continu, l'élimination des vices spirituels, et la promotion des qualités morales des individus, est un facteur important de l'établissement et de la préservation d'un système social juste. Comme nous l'avons déjà vu, c'est la corruption de ceux qui gèrent un système qui cause des dommages immenses même aux systèmes qui, à l'origine, étaient fondés sur la sauvegarde des droits et des intérêts des gens. Les buts originels se trouvent ainsi très souvent oubliés, à cause de l'égoïsme de l'intérêt personnel, des rivalités et de la soif de pouvoir de groupes de pionniers. Dans de telles circonstances, même ce qui devait être éliminé à la suite des efforts précédents réapparaît sous une nouvelle forme et s'empare de la situation existante. La prévention de tels dommages n'est pas possible sans une autocritique continuelle, un réveil de la foi et de la conscience spirituelle. En fait, seuls des gens actifs, avec une conscience pure, pourraient amener à l'existence un système sain, et eux seuls pourraient le maintenir.

Les éléments essentiels à l'établissement d'un système social juste

Chaque individu veut, de par sa nature, que sa vie soit aussi réussie et aussi fructueuse que possible. Chacun de nous est désireux de mener la vie la plus réussie, et fait tout son possible pour atteindre ce but. Dans cette lutte totale, il y a une possibilité que deux personnes, ou davantage essaient de se saisir d'un avantage particulier. Elles peuvent s'opposer et se disputer entre elles, à moins qu'il y ait quelques règles qui régissent leur conduite et déterminent les limites de chacune d'elles.

Pour éviter de tels heurts, et les conflits subséquents, le seul remède est de fixer des règles et de prescrire des limites afin que chacun puisse s'y cantonner. Ce qui détermine ces limites s'appelle la "Loi".

Source URL: <https://www.al-islam.org/fa/node/40967#comment-0>